



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2006

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement général, nous avons l'avantage de vous soumettre notre rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2006.

PREAMBULE

Poursuivant son objectif d'assainissement de la dette communale, le Conseil communal est resté, durant l'exercice 2006, très attentif à toutes les dépenses et a limité le plus possible les investissements.

Alors que le budget de l'exercice 2006 prévoyait un excédent de charges de fr. 146'830.-, nous avons le plaisir de vous soumettre les comptes 2006 présentant un excédent de charges ramené à fr. 9'088.51, soit une diminution des charges de fr. 137'741.49.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0) Administration

Législatif et exécutif

Conseil général

Durant l'année 2006, le Conseil général s'est réuni à quatre reprises les 22 février, 27 avril, 22 août et 12 décembre 2006.

Nous vous dressons ci-dessous un bref résumé de ces séances :

a) Séance extraordinaire du 22 février 2006

Présidence : M. Didier Barth
21 Conseillers généraux présents

1) Modifications partielles du plan d'aménagement et de l'extension de la zone à bâtir au lieu-dit « Les Prises »

Afin de franchir une étape supplémentaire indispensable à la réalisation du futur quartier au lieu-dit « Les Prises », le Conseil général accepte à l'unanimité les modifications partielles du plan d'aménagement et de l'extension de la zone à bâtir.

2) Cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel du prêt LIM sollicité par « Le Marais rouge, société coopérative de chauffage à distance des Ponts-de-Martel »

Le Conseil général accepte à l'unanimité le cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel du prêt LIM sollicité par « Le Marais rouge, société coopérative de chauffage à distance des Ponts-de-Martel », cautionnement indispensable à la concrétisation de ce projet.

3) Raccordement du centre du Bugnon au réseau de chauffage à distance

Dans le cadre de ce projet de réseau de chauffage à distance, le Conseil général accepte à l'unanimité le raccordement du centre du Bugnon.

4) Raccordement du collège au réseau de chauffage à distance

Le raccordement du collège à ce réseau est accepté d'une manière plus mitigée, vu l'âge de la chaudière. Il est toutefois accepté par 16 oui contre 4 non.

5) Nouveau règlement des drainages

Le règlement des drainages actuellement en vigueur datant de 1951, il s'avère indispensable de créer un nouveau règlement, notamment pour éliminer les points liés à l'exploitation de la tourbe. Le Conseil général l'accepte à l'unanimité.

6) Motion libérale concernant le chemin des Emposieux

Le Conseil général accepte par 19 oui contre 1 non le transfert de la motion du parti libéral au Conseil communal concernant le chemin des Emposieux.

Le Conseil communal est de ce fait chargé principalement d'expliquer le fait que ce chemin est désormais réservé au trafic agricole.

b) Séance ordinaire du 27 avril 2006

Présidence : M. Didier Barth

23 Conseillers généraux présents

1) Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 58

Suite à la libération de l'appartement du 1^{er} étage de cet immeuble par son locataire et en vue de le louer rapidement, le Conseil général accepte à l'unanimité sa réfection en précisant tout de même que le Conseil communal doit étudier la possibilité d'agrandissement de la salle de bain.

2) Comptes de l'exercice 2005

Les comptes de l'exercice en question se présentent de la manière suivante :

Dépenses totales	fr.	5'437'471.15
Recettes totales	fr.	5'567'461.16
Excédent de recettes	fr.	129'990.01

Ils sont acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

3) Nomination du bureau du Conseil général

Sur proposition des partis, le bureau du Conseil général se présente comme suit, pour la prochaine année :

Président du Conseil général :	Yvan Monard
1 ^{er} vice-président :	Claude Robert
2 ^{ème} vice-président :	Didier Barth
Secrétaire :	Jean-Maurice Kehrli
Secrétaire adjoint :	Françoise Cartier
Questeurs :	Fabienne Benoit et Cédric Schwab

c) Séance extraordinaire du 22 août 2006

Présidence : M. Yvan Monard

19 Conseillers généraux présents

1) Demande d'un crédit pour la création d'une station de minéralisation des boues d'épuration

Les boues issues de la station d'épuration ne pouvant plus être épandues sur du terrain agricole, et la filière imposée par l'Etat étant selon le Conseil communal trop coûteuse et peu écologique, le Conseil général accepte à l'unanimité la création d'une station de minéralisation des boues d'épuration à l'aide de roseaux épurateurs.

2) RUN – Rapport d'information intermédiaire

Un rapport d'information est distribué aux Conseillers généraux afin de prendre connaissance de l'ensemble de la stratégie du RUN et du projet de région Centre-Jura.

3) Motion libérale concernant l'étude de collaborations inter-communales

Le Conseil général accepte à l'unanimité le transfert de la motion du parti libéral au Conseil communal concernant l'étude de collaborations inter-communales.

Le Conseil communal est de ce fait chargé d'expliquer quelles sont les collaborations inter-communales actuelles et futures, les projets d'intensifications de collaborations et de prendre position face à une éventuelle fusion.

4) Changement de membres de la Commission scolaire

Vu la démission de la Commission scolaire de Monsieur Pascal Boschi et de Madame Fabienne Jeanneret, Monsieur Roland Finger est élu tacitement, s'agissant de la seule proposition.

5) Remise des Mérites Ponliers 2005

La séance du Conseil général du 22 août 2006 est suivie par la remise des Mérites Ponliers 2005 décernés aux boucheries Montandon et Perroud.

d) Séance ordinaire du 12 décembre 2006

Présidence : M. Yvan Monard

22 Conseillers généraux présents

1) Budget 2007

Le budget de l'exercice en question se présente de la manière suivante :

Dépenses totales	fr.	4'844'600.-
Recettes totales	fr.	4'686'060.-
Déficit présumé	fr.	158'540.-

Il est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

2) Information concernant l'action sociale

Le Conseil communal informe le Conseil général de la modification de la loi sur l'action sociale de janvier 2006 impliquant aux communes de se regrouper afin d'atteindre un bassin de population d'au moins 8'000 habitants.

Suite à l'étude des propositions de convention des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal informe qu'il proposera prochainement au Conseil général de se rallier à la ville de La Chaux-de-Fonds.

3) Nomination d'un membre à la Commission financière

Madame Flavia Maire est élue tacitement en tant que membre de la Commission financière, en remplacement de Monsieur Philippe Roth.

4) Nomination d'un membre à la Commission scolaire

Madame Dominique Favre est élue tacitement en tant que membre de la Commission scolaire, en remplacement de Monsieur Pascal Boschi.

5) Questions

Deux questions sont posées au Conseil communal. L'une concernant la réfection de la route entre Les Ponts-de-Martel et Petit-Martel et l'autre concernant la démolition de l'immeuble Grande rue 27.

Il s'avère qu'il n'est à l'heure actuelle pas prévu de réfectionner la route pré-citée et que le permis de démolir Grande rue 27 a été renouvelé dernièrement.

Conseil communal

Le montant des vacations du Conseil communal est légèrement supérieur au budget, étant donné qu'elles ont été augmentées de fr. 20.- à fr. 30.-/séance.

Cette augmentation est déjà visible dans les comptes 2005, mais n'avait pas été tenue en compte dans le budget 2006, puisque cette augmentation avait été décidée après son élaboration.

Il est à noter que le montant de fr. 30.-/séance reste modeste par rapport aux tarifs pratiqués par les communes voisines.

1) Sécurité publique

Police

Police locale

Le montant de la part sur les amendes de police est doublé par rapport au montant budgété. Cela s'explique par un suivi plus assidu de notre agent de police et un hiver rigoureux.

Police du feu

Compagnie des sapeurs-pompiers

Le corps intercommunal a vécu sa première année d'activité en 2006 et la réalité des opérations a eu une influence sur quelques points des comptes communaux. Notamment, le nombre de sorties du corps (qui s'est élevé à 58 interventions) a été nettement plus élevé que prévu.

Ainsi, les soldes en cas d'intervention versées aux pompiers avaient été budgétées à zéro lors de l'établissement du budget, imaginant que les interventions continueraient à être peu nombreuses.

De plus, le violent incendie qui a ravagé les immeubles Citadelle 9 et 11 en avril 2006 a contribué à ce montant important de soldes. D'autres interventions, notamment sanitaires, viennent compléter ce montant. Il est à noter que là où la loi le permet, nous tentons de récupérer nos frais d'interventions auprès des bénéficiaires (destructions de nids de guêpes, par exemple).

A noter également que la part communale au centre de secours (SIS) est réduite d'un quart par rapport au budget, du fait des restrictions budgétaires prises par la ville de La Chaux-de-Fonds.

Défense nationale civile

Protection civile

Pour des questions de sécurité, il a été nécessaire de refaire à neuf les couvercles des issues de secours du Centre polyvalent du Bugnon, ce qui explique le dépassement du budget au niveau de l'entretien des locaux.

2) Enseignement

Jardin d'enfants

Ecole infantine

Le montant des traitements du corps enseignant est nettement inférieur au budget du fait qu'un demi-poste a été supprimé dès août 2006, vu la diminution du nombre d'élèves.

Aucun montant n'était prévu concernant les consultations juridiques, mais il a malheureusement été nécessaire de verser fr. 4'000.- d'acompte dans une affaire opposant la Commission scolaire à une enseignante.

L'effectif pour la rentrée scolaire 2006 est de 27 enfants, dont 12 de 4 ans et 15 de 5 ans.

Ecoles publiques

Ecole primaire

L'effectif pour la rentrée scolaire 2006 est de 99 élèves, dont 17 de Brot-Plamboz.

Ecole secondaire

La part communale versée à l'ESIP est nettement supérieure au budget du fait du nombre d'élèves de notre commune beaucoup plus élevé et malgré un prix par élève à la baisse.

L'effectif pour la rentrée scolaire 2006 est de 93 élèves, dont 59 Ponliers, alors qu'il était de 85 élèves, dont 47 Ponliers précédemment.

3) Culture, loisirs et sport

Sports

Activités générales

Le compte « Assurance accidents et maladie, part employés et remboursements » est supérieur au budget du fait des indemnités touchées suite à l'accident du concierge du Centre polyvalent du Bugnon.

Eglise

Paroisse protestante

Le temple a nécessité un entretien particulier, notamment au niveau du toit où il a été nécessaire, entre autres, de reconstituer la réserve de tuiles de remplacement, ce qui explique le dépassement du budget à ce niveau.

4) Santé

Aucune remarque particulière.

5) Prévoyance sociale

Protection de la jeunesse

Structure d'accueil de la petite enfance

Le montant de la subvention communale à la crèche « Au P'tit Train d'Ve » est inférieur au budget du fait que cet établissement est moins fréquenté par les Ponliers.

Action sociale

La part communale à l'aide sociale ne cesse d'augmenter d'année en année. Malgré le fait que le budget avait déjà tenu compte d'une augmentation, le montant budgété est tout de même malheureusement dépassé.

Par contre, la part communale aux mesures d'intégration est inférieure au budget. Pour rappel, ces chiffres sont issus de décomptes cantonaux.

6) Trafic

Routes communales

Le montant des traitements du personnel d'entretien est supérieur au budget. Ces chiffres sont basés sur la répartition des salaires en fonction du temps effectif passé.

L'hiver clément permet un meilleur résultat que prévu au niveau du déneigement par des tiers.

Les amortissements ont été ramenés à des montants nettement inférieurs au budget au travers des amortissements exceptionnels effectués en 2005.

7) Environnement

Approvisionnement en eau

Service des eaux

Le montant de l'achat d'eau est sensiblement inférieur au budget de par les conditions météorologiques de l'année 2006.

Le montant lié à l'entretien des réservoirs et du réseau est inférieur au budget. Il fluctue principalement en fonction du nombre et de la complexité des fuites trouvées.

Au contraire, l'entretien du matériel et des machines est supérieur aux prévisions du fait du changement d'une sonde défectueuse.

Protection des eaux

Le compte concernant l'entretien du matériel et des machines n'a pas été touché en 2006. La somme prévue au budget concernait le changement du dégrilleur qui n'a pas été entrepris.

Le montant alloué au traitement des boues d'épuration est très nettement inférieur au budget, car ce dernier prévoyait une éventuelle incinération de ces boues, ce qui n'a pas été nécessaire.

Ceci implique qu'une légère attribution à la réserve a eu lieu.

Traitement des déchets

Autres charges et revenus

Le poste concernant le compostage est inférieur aux prévisions car certains composts de ménage n'ont pas été installés sous la forme initiale. Ce montant s'explique également par le fait que l'entreprise chargée du traitement du compost situé derrière les abattoirs n'a pas été fréquemment sollicitée, suite également aux conditions atmosphériques.

Abattoirs

Les amortissements du bâtiment et des installations ont totalement été soldés durant l'année 2005, ce qui explique que ces comptes n'ont pas été touchés en 2006.

Cimetière

Identiquement aux abattoirs, les amortissements liés au cimetière ont été totalement liquidés durant l'année 2005.

8) Economie publique

Energie

Service de l'électricité

La ristourne obtenue par le Groupe E est nettement supérieure aux prévisions. Ceci s'explique par la création de la nouvelle entreprise « Groupe E ».

De ce fait, la redevance obtenue pour 2006 concerne 14 mois, alors que le montant qui sera obtenu en 2007 n'en concernera que 10.

Un retour à une situation « normale », c'est-à-dire sur 12 mois, s'effectuera en 2008.

9) Finance et impôts

Impôts

Comme on peut le voir dans les comptes de bilan, sous la rubrique d'actif « Impôts à encaisser », les débiteurs ont fortement diminué de 2005 à 2006, dû à un suivi plus strict de l'Etat.

La réserve autorisée est de 5%.

En 2005, le montant d'impôts à encaisser s'élevait à fr. 822'859.70, alors qu'il s'est abaissé à fr. 673'083.55 en 2006.

Il a donc fallu réadapter cette réserve à la baisse, ce qui explique les fr. 8'000.- prélevés à la provision.

Au niveau de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, le compte présente une grande différence par rapport au budget.

Cela provient du fait qu'en 2006, il a été nécessaire de rembourser environ fr. 95'000.- sur des acomptes qui avaient été perçus.

En fait, il s'agit de la différence entre le résultat final des taxations 2005 et les encaissements d'acomptes.

Malgré le fait que nous nous attendions à cette différence, il n'est pas autorisé, lors de l'établissement du budget, d'indiquer un autre montant que celui donné par le service cantonal des communes.

Etant donné qu'un nombre plus important de frontaliers est engagé par les entreprises polnières, le montant reçu de l'Etat est automatiquement plus élevé.

Péréquation financière

Une très mauvaise surprise se situe au niveau du montant de la péréquation reçue. Cela s'explique par le fait que l'exercice comptable 2005 était très bon dû à la rentrée fiscale importante.

Quotes-parts aux recettes

Au contraire de la péréquation, il est agréable de constater l'obtention d'un montant non prévu et non négligeable issu de l'or de la BNS. Ce montant est alloué par l'Etat pour compenser la perte des subventions au niveau de l'enseignement (10%).

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

6) Trafic

Routes communales

Le Conseil communal a poursuivi son projet de nouveau quartier aux Prises, ce qui a généré une dépense par rapport au crédit obtenu du Conseil général le 1^{er} juin 2004.

L'aménagement de la zone 30 km/h. a également amené à une première dépense.

7) Environnement

Approvisionnement en eau

Le budget prévoyait une dépense de fr. 200'000.- attribuée au forage profond des Combes-Dernier, mais il a été nécessaire de n'engager qu'une très petite somme durant l'année 2006, du fait des litiges existants entre l'entreprise mandatée et la commune.

Protection des eaux

Une grande partie du crédit accordé le 22 août dernier par le Conseil général a été dépensé pour la réalisation des étangs recevant les boues d'épuration, puisque l'ouvrage est pratiquement terminé.

Des finitions sont encore à apporter, telle que la pose d'une barrière autour de l'édifice.

Au niveau du Plan Général d'Evacuation des Eaux usées, le travail du bureau d'ingénieurs s'est poursuivi, ce qui explique cette dépense.

9) Finances et impôts

Gérance de la fortune et des dettes

Biens du patrimoine financier

La réfection de l'appartement du 1^{er} étage de la Grande rue 58 a comme prévu été entreprise, ce qui a généré cette dépense. A noter que le crédit accordé par le Conseil général a été bien tenu puisque l'enveloppe budgétaire n'a été que légèrement dépassée, suite à des surprises inhérentes à ce type d'anciens bâtiments.

CONCLUSIONS

L'objectif du Conseil communal de vous présenter des comptes équilibrés est cette année encore pratiquement atteint, puisque le résultat de l'exercice 2006 se présente ainsi :

Récapitulation des résultats :

Total des dépenses :	fr.	4'793'767.97
Total des recettes :	fr.	<u>4'784'679.46</u>
Excédent de dépenses :	fr.	9'088.51

Ce résultat satisfaisant démontre bien qu'une politique restrictive et une gestion rigoureuse des dépenses tout au long de l'année porte ses fruits, et qu'il est indispensable de poursuivre dans cette voie.

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 3 avril 2007,

vu la loi sur les communes,

vu le rapport de la commission financière,

sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2006, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	4'793'767.97
Revenus	fr.	4'784'679.46
Excédent de dépenses	fr.	9'088.51

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	409'914.60
Recettes	fr.	8'542.00
Investissements nets/augmentation	fr.	401'372.50

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier se présentent ainsi :

Dépenses	fr.	137'826.80
Recettes	fr.	0.00
Investissements nets/augmentation	fr.	137'826.80

d) le bilan au 31 décembre 2006

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2006 est approuvée.

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 17 avril 2007

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Maurice Kehrli